

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 10 juin 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

EST ABSENTE :

Madame la conseillère : Stéphanie Nantel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 10 juin 2024

2024-06-171

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, après y avoir ajouté le point suivant :

11.6 TP-370 23468 - Réfection des trottoirs existants - Adjudication de contrat.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

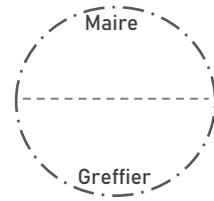
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 13 mai 2024

2024-06-172

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 sans être lu, les Conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Pétition Garderie de Rosemère - Dépôt

Une pétition de la Garderie de Rosemère, située au 328, rue Pine, est déposée.

4. URBANISME

4.1. Demandes de dérogations mineures

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

4.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

4.2.1. Changement de la porte de garage - 218, rue des Bois

2024-06-173

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement de porte de garage au **218, rue des Bois**, selon les documents soumis le 29 avril 2024 par la propriétaire, soit la porte de garage en acier, modèle Quantum lisse de GAREX, de couleur minéral de fer.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

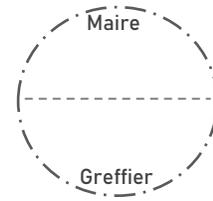
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2. Changement des fenêtres - 152, rue Ovila

2024-06-174

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement des fenêtres au **152, rue Ovila** tel que le photomontage soumis par Freddy Brighthon en date du 31 mars 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3. Changement d'une fenêtre et d'une porte d'entrée - 220, rue Lucerne

2024-06-175

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement d'une fenêtre et d'une porte d'entrée au **220, rue Lucerne** tel que le devis de travaux soumis par Johanne Beaulieu en date du 30 avril 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.4. Enseignes sur murets - 20E, rue Bouthillier (Anytime Fitness)

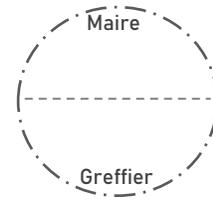
2024-06-176

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout de deux enseignes commerciales sur murets pour le commerce Anytime Fitness sis au **20E, rue Bouthillier**, tels que les plans réalisés par Slon enseignes datés du 26 avril 2024.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.5 Enseigne sur muret - 34, rue Bouthillier

2024-06-177

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A le projet de modification de l'enseigne sur muret au **34, rue Bouthillier**, selon les plans soumis, à la condition que toutes les écritures soient noires.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.6 Enseigne sur muret – 135, rue boulevard Labelle (Clinique dentaire Ton Sourire)

2024-06-178

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

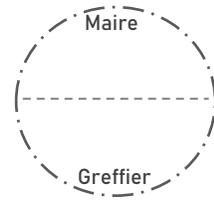
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A le projet de modification de l'enseigne commerciale sur muret pour la clinique dentaire Ton Sourire, sise au **135, rue boulevard Labelle**, tels que les plans réalisés par Affichage Laval, datés du 26 février 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.



4.2.7. Enseignes sur bâtiment et sur vitrine - E-199, boulevard Labelle (Amir)

2024-06-179

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment et ajout d'affichage en vitrines pour le restaurant Amir sis au **E-199, boulevard Labelle**, tels que les plans réalisés par Zone Enseignes, datés du 19 avril 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.8. Enseigne sur bâtiment - 303, chemin de la Grande-Côte

2024-06-180

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale pour le commerce R-GO CLIC - Ergothérapie pour enfants sis au **303, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans réalisés par Julie Gagné de chez Zone Enseignes en date du 30 avril 2024 portant le numéro de projet 9920, à la condition de retirer les rectangles de couleurs afin de ne garder que deux couleurs, soit le fond noir et l'écriture blanche.

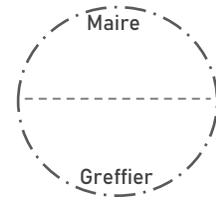
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.9. Modification du revêtement extérieur - 140, rue Ovila

2024-06-181

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade, soit la teinture de la brique existante couleur gris charbon au **140, rue Ovila.**

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3. Règlementation d'urbanisme

4.3.1. 1003-01 - Règlement modifiant le règlement sur la démolition des immeubles - Avis de motion

2024-06-182

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1003-01 modifiant le règlement sur la démolition des immeubles.*

4.3.2. 1003-01 - Règlement modifiant le règlement sur la démolition des immeubles - Adoption du projet et Consultation publique

2024-06-183

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère le chapitre sur les démolitions d'immeubles;

CONSIDÉRANT que ce comité peut être formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le Conseil et que ce mandat peut être renouvelable;

PAR CONSÉQUENT

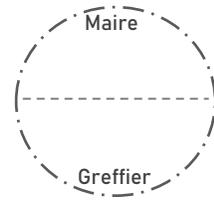
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le projet du *Règlement 1003-01 modifiant le règlement sur la démolition des immeubles.*

DE FIXER la date de la consultation publique sur ledit projet de règlement au 8 juillet 2024 à 18h30 en la salle du Conseil de la Ville de Rosemère, sise au 100 rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.4. 1004 - Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 209, rue Paradis

2024-06-184

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété située au 209, rue Paradis, numéro de lot 2 779 292;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 25 060\$ et une cession totale de terrain équivaldrait à 78,82 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **209, rue Paradis**, le paiement d'une somme d'argent de 25 060\$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5. Évènement extérieur à la Place Rosemère - Poutinefest du 2 au 4 août 2024 - Autorisation

2024-06-185

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Productions FGM pour la tenue d'un évènement extérieur, soit un Poutinefest, du 2 au 4 août 2024, dans le stationnement de la Place Rosemère;

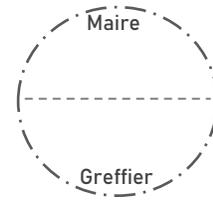
CONSIDÉRANT les recommandations du Service de l'urbanisme et du Service des incendies;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* requiert une autorisation du Conseil pour tenir un tel évènement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un évènement extérieur, soit un Poutinefest, du 2 au 4 août 2024, dans le stationnement de la Place Rosemère.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.6. Modification Règlement de zonage - Chapitre 12 concernant les arbres afin de bonifier et adapter celui-ci aux réalités des citoyens - Mandat à l'administration et autorisation de dépense

2024-06-186

CONSIDÉRANT que le Conseil est conscient de la réglementation en vigueur concernant les arbres et de son manque de souplesse à certains égards;

CONSIDÉRANT que la volonté du Conseil est de voir à la protection des arbres et de maintenir son engagement à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le Conseil cherche à affirmer sa vision de protéger naturellement, évoluer consciencieusement et léguer à une communauté responsable un milieu de vie florissant;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER l'administration municipale à octroyer un mandat d'accompagnement à une firme d'urbanisme-conseil externe dans l'objectif de faire la révision du chapitre applicable aux arbres.

D'AUTORISER la dépense d'un maximum de 30 000\$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt 903, pour ledit mandat.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

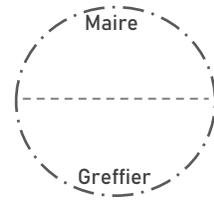
Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6. AUTRE RÉGLEMENTATION

6.1. 794-20 - Projet de règlement modifiant le Règlement 794 sur la qualité de vie et ses amendements afin de modifier les restrictions sur le bruit - Avis de motion et dépôt

2024-06-187

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 794-20 modifiant le Règlement sur la qualité de vie et ses amendements afin de modifier les restrictions sur le bruit* et dépose le projet de règlement.



6.2. 850-03 - Projet de règlement modifiant le Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du Conseil municipal abrogeant le Règlement 850 et ses amendements - Avis de motion et dépôt

2024-06-188

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 850-03 modifiant le règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal abrogeant le Règlement 850 et ses amendements* et dépose le projet de règlement.

6.3. 897-03 - Règlement modifiant le règlement 897 sur le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Rosemère - Avis de motion et présentation

2024-06-189

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 897-03 modifiant le Règlement 897 sur le traitement des membres du conseil municipal de la ville de Rosemère* et présente le projet de règlement.

Ce projet de règlement prévoit une indexation de 2.5% de la rémunération de base des élus pour l'année 2024 au lieu de l'IPC qui était à 5.14%. Il prévoit également l'abrogation d'une rémunération additionnelle pour les commissions administratives, pour le comité consultatif en environnement et le comité sur la sécurité routière afin d'inclure cette rémunération dans le salaire de base des élus pour assurer une meilleure efficacité tout en permettant plus de transparence envers le citoyen en ce qui a trait à la rémunération globale des élus municipaux. Ainsi, la rémunération attribuable à la fonction est équitable entre tous les membres du conseil et se situe maintenant à un montant annuel de base de 71 300\$ pour le maire et de 25 900\$ pour un membre du Conseil. Le règlement prévoit une rémunération additionnelle annuelle pour les membres du conseil qui sont nommés au comité consultatif d'urbanisme au montant de 3 600 \$, au comité de retraite de 1 200\$ et au comité de démolition de 900\$. Pour finir, ce règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

6.4. 955 - Règlement sur l'occupation du domaine public - Avis de motion et dépôt

2024-06-190

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 955 sur l'occupation du domaine public* et dépose le projet de règlement.

7. CONSEIL

7.1. Politique sur les commissions permanentes et spéciales du Conseil - Abrogation de la politique et dissolution de la commission administrative

2024-06-191

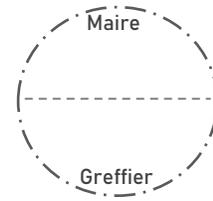
CONSIDÉRANT que le Conseil désire dissoudre les commissions administratives;

CONSIDÉRANT la Politique sur les commissions permanentes et spéciales du Conseil;

CONSIDÉRANT la résolution de nomination de tous les membres du Conseil à ces commissions;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :



D'ABROGER la Politique sur les commissions permanentes et spéciales du Conseil adoptée le 24 février 2017 et de dissoudre la commission permanente appelée "commission administrative" créée le 20 novembre 2017, qui avait pour mission de documenter et surveiller les activités dans les champs de compétences suivants :

- Environnement physique et gestion du territoire;
- Environnement économique et gestion durable des ressources;
- Environnement social et communication;
- Projets opérationnels.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Rencontres préparatoires aux séances ordinaires du Conseil municipal - Adoption du calendrier

2024-06-192

CONSIDÉRANT qu'avant la tenue d'une séance ordinaire, tous les membres du Conseil peuvent prendre connaissance des documents qui ont été transmis;

CONSIDÉRANT que des rencontres préparatoires permettent aux membres du Conseil municipal de s'entendre sur l'ordre du jour, d'approfondir certains dossiers et de tenir des débats de fond sur des sujets qui demandent une plus grande réflexion;

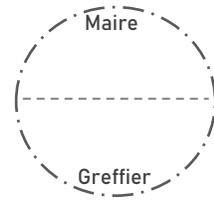
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des rencontres préparatoires aux séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Rosemère, sur lesquelles siègent tous les élus, pour les mois de juillet à décembre 2024 et déposé en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.3. Politique administrative encadrant les processus de communication entre les élus et les employés municipaux - Adoption

2024-06-193

CONSIDÉRANT que l'efficacité de l'administration municipale passe entre autres par des processus de communication bien établis, permettant un partage de l'information fluide, précise et pertinente entre les employés municipaux et les membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de cette politique est de permettre aux élus et aux employés municipaux de jouer leur rôle respectif, et ce, en complémentarité nécessaire au bon fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'objectif sous-jacent de cette politique est d'assurer l'équité dans le traitement des requêtes des élus et dans l'accès à l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur les sujets à l'ordre du jour des séances;

CONSIDÉRANT la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER la politique administrative encadrant les processus de communication entre les élus et les employés municipaux, en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4. Formation : Restituer son rôle et ses responsabilités - Éthique et déontologie de l'UMQ - Autorisation de participation et dépense

2024-06-194

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

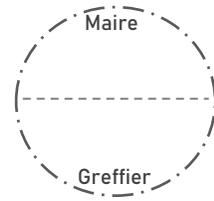
CONSIDÉRANT que, selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un élu a l'obligation de suivre la formation reconnue dans les 6 mois suivants son assermentation;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation de la conseillère Marie-Andrée Bonneau à la session de formation *Restituer son rôle et ses responsabilités - Éthique et déontologie* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans les 6 mois suivant son assermentation du 29 avril 2024.

D'AUTORISER la dépense de 225\$, avant taxes, à même le poste budgétaire 02-111-00-45 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5. Dîner au steak de la Ville de Blainville - Autorisation de participation et de dépense

2024-06-195

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au traditionnel dîner au steak de la Ville de Blainville qui se tiendra à Blainville, le jeudi 13 juin 2024.

D'AUTORISER la dépense de 43,48\$, avant taxes, pour l'achat de son billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6. Souper en Blanc du Regroupement des artistes de Rosemère (RAR) - Autorisation de participation et de dépense

2024-06-196

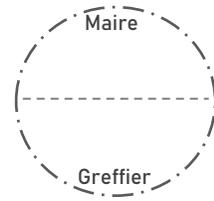
CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation de la conseillère RoseAnna Cirino et des conseillers Philip Panet-Raymond et René Villeneuve au Souper en Blanc qui se tiendra le samedi 15 juin prochain, à la bibliothèque de Rosemère.

D'AUTORISER la dépense de 135\$, montant non taxable, pour l'achat de trois (3) billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.7. Tournoi de golf 2024 de la CCITB - Autorisation de participation et de dépense

2024-06-197

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation des sept (7) membres du Conseil au souper du tournoi de golf de la CCITB qui se tiendra le 20 août prochain au Club de golf le Blainvillier.

D'AUTORISER la dépense de 975 \$, avant taxes, pour l'achat de sept (7) billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8. Classique des maires 2024 - Autorisation de participation et de dépense

2024-06-198

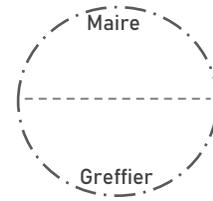
CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER les conseillères Marie-Elaine Pitre et Stéphanie Nantel et le conseiller Philip Panet-Raymond à faire partie du quatuor lors de la Classique des maires qui se tiendra le 17 septembre prochain au Club de golf Rosemère Fontainebleau.

D'AUTORISER la participation des conseillères Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino au souper lors de la Classique des maires.



D'AUTORISER la dépense de 1900\$, montant non taxable, pour l'achat d'un quatuor (1500\$) et de deux billets pour le souper (200\$ chacun), à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9. Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) - Nominations

2024-06-199

CONSIDÉRANT le départ de la conseillère Carla Brown en janvier dernier;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère RoseAnna Cirino jusqu'au 28 février 2025 et la conseillère Marie-Andrée Bonneau à compter du 1^{er} mars 2025 sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10. Comités - Création, nominations et renouvellement de mandats

7.10.1. Comité consultatif en environnement (CCE) - Renouvellements de mandats

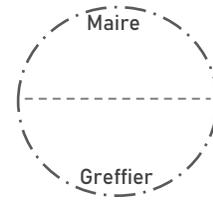
2024-06-200

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUELER les mandats de Marie-Elaine Pitre et Stéphanie Nantel sur le comité consultatif en environnement (CCE) jusqu'au terme de leur mandat de conseillère municipale.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.10.2. Comité de sécurité routière de la Ville de Rosemère (CSR) - Nominations

2024-06-201

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère RoseAnna Cirino jusqu'au 28 février 2025 et la conseillère Marie-Andrée Bonneau à compter du 1^{er} mars 2025 sur le Comité de la sécurité routière de la Ville de Rosemère (CSR).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10.3. Comité sur l'aménagement durable du territoire - Création et nominations

2024-06-202

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE CRÉER le Comité sur l'aménagement durable du territoire. Ce comité a le mandat d'étudier et de recommander tout projet en lien avec les aspirations suivantes : agir face aux enjeux climatiques et de biodiversité, consolider et adapter notre territoire et moderniser nos infrastructures.

DE NOMMER les conseillères Marie-Elaine Pitre et RoseAnna Cirino sur ce comité.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

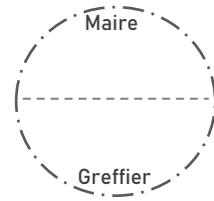
7.10.4. Comité sur l'expérience citoyenne - Création et nominations

2024-06-203

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE CRÉER le Comité sur l'expérience citoyenne. Ce comité a le mandat d'étudier et de recommander tout projet en lien avec les aspirations suivantes : optimiser notre offre de service par l'accomplissement de notre plan MADA - Familles et accroître l'engagement de notre communauté.

DE NOMMER les conseillères Marie-Andrée Bonneau et Stéphanie Nantel sur ce comité.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10.5. Comité de suivi MADA - Création et nominations

2024-06-204

CONSIDÉRANT que l'action 8.4.1 de notre politique MADA - Familles est de former un comité de suivi pour la mise en œuvre de la politique, qui se rencontrera au moins deux fois par année;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE CRÉER le Comité de suivi de notre politique MADA - Familles, sur lequel siègent les citoyens et représentants d'organismes suivants : mesdames Carole Gingras et Mireille Ladouceur.

DE NOMMER les conseillères Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino sur ce comité.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10.6. Comité sur la saine gestion financière - Création et nominations

2024-06-205

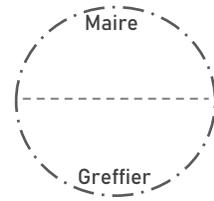
Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE CRÉER le Comité sur la saine gestion financière. Ce comité a le mandat d'étudier et de recommander tout projet en lien avec l'aspiration suivante: assurer une saine gestion financière.

DE NOMMER les conseillers René Villeneuve et Philip Panet-Raymond sur ce comité.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.10.7. Comité sur l'expérience employé - Création et nominations

2024-06-206

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE CRÉER le Comité sur l'expérience employé. Ce comité a le mandat d'étudier et de recommander tout projet en lien avec l'aspiration suivante: être un employeur de choix.

DE NOMMER la conseillère Marie-Andrée Bonneau et le conseiller Philip Panet-Raymond sur ce comité.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1^{er} juin 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux de pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} juin 2024.

8.2. Horaire des services administratifs pour la période estivale - Modification

2024-06-207

CONSIDÉRANT l'achalandage réduits entre 12h00 et 13h00 à la réception de l'hôtel de ville en période estivale;

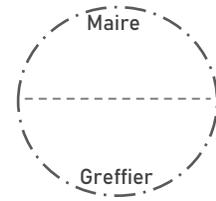
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE MODIFIER l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville du 24 juin 2024 au 2 septembre 2024 inclusivement pour l'horaire suivant : lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



8.3. Services communautaires - Restructuration

2024-06-208

CONSIDÉRANT qu'une restructuration des Services communautaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de ce service sur le remaniement de son personnel;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Marie-Michelle Moffatt au poste de chef de division culture et programmes, aux mêmes conditions qu'elle bénéficie actuellement.

DE PROCÉDER à la nomination de Andrée-Anne Dion au poste de chef de division communautaire, aux mêmes conditions qu'elle bénéficie actuellement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Poste d'ingénieur au développement urbain - Nomination

2024-06-209

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche d'une personne au poste d'ingénieur au développement urbain;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché et qu'un processus de sélection a été tenu;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT

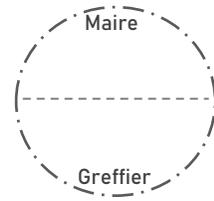
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Marc-Antoine Lessard-Curadeau au poste d'ingénieur au développement urbain avec une période de probation d'un an travaillé, débutant au plus tard le 10 juillet 2024.

D'AUTORISER la dépense (classe 4, échelon 1) à même le poste budgétaire 02-312-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



8.5. Poste de chef de division sports et programmes - Nomination

2024-06-210

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche d'une personne au poste de chef de division sports et programmes;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché et qu'un processus de sélection a été tenu;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Janie Rivest au poste de chef de division sports et programmes avec une période d'essai de 6 mois travaillés.

D'AUTORISER la dépense (classe 2, échelon 6) à même le poste budgétaire 02-711-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Autorisation d'ester en justice pour et au nom de la Ville en matière pénale - Modification de l'annexe A

2024-06-211

CONSIDÉRANT qu'en matière pénale, toute poursuite peut être intentée par la Ville lors d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal;

CONSIDÉRANT que les poursuites pénales sont intentées au moyen de constats d'infraction et que l'employé municipal ou le mandataire doit obtenir une autorisation écrite du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que cette autorisation écrite peut être générale ou spécifique;

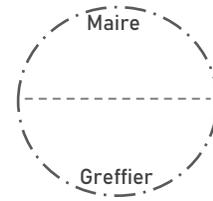
CONSIDÉRANT les nouvelles embauches pour la saison estivale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A, qui fait partie intégrante de la présente résolution, prévoyant les autorisations d'ester en justice pour et au nom de la Ville, afin de délivrer des constats d'infraction et tenter toute poursuite pénale devant la Cour municipale au nom de la Ville de Rosemère, en ajoutant à la liste des employés pour le Service de l'urbanisme les deux personnes suivantes :

- Félix Thomas à titre de patrouille verte
- Simon-Olivier Blais à titre d'assistant-inspecteur en bâtiment



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2. ENT-INT 82 - Regroupement d'achat commun de produits d'assurance contre les cyber-risques (Mandat à l'UMQ) - Autorisation de signature 2024-2029

2024-06-212

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Rosemère souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE JOINDRE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'AUTORISER le maire et le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

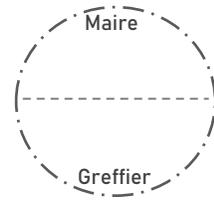
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville - Règlement d'emprunt no E-7 - Approbation

2024-06-213

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) a adopté, le 16 mai 2024, le *Règlement d'emprunt no E-7 décrétant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes et d'équipements*



dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels ainsi que d'améliorations locatives;

CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les villes qui font partie de la RIPTB doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la RIPTB a transmis à la Ville une copie du règlement le 16 mai 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER le Règlement d'emprunt no E-7 décrétant l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes et d'équipements dans le cadre de la mise en place de divers projets technologiques et opérationnels ainsi que d'améliorations locatives.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées du 1er mai au 31 mai 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2024.

10.2. Liste des paiements approuvés du 10 mai au 6 juin 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 10 mai au 6 juin 2024, totalisant 2 426 681,35\$.

10.3. Communauté métropolitaine de Montréal - Quote-part définitive 2024

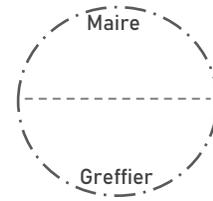
2024-06-214

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté son budget pour l'exercice financier 2024 sur une base provisoire avec les données de 2023;

CONSIDÉRANT que les données pour l'année 2024 sont maintenant disponibles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :



D'AUTORISER la contribution définitive de la Ville de Rosemère à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2024 au montant de 423 049\$, ainsi qu'une contribution de 2 700\$ pour le Service 211 Grand Montréal.

D'AUTORISER cette dépense dans le poste 02-690-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Contribution additionnelle pour le financement d'une étude

2024-06-215

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur l'état de l'usine d'assainissement des eaux est requis;

CONSIDÉRANT que l'usine appartient à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL);

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 110 de la régie est insuffisant pour couvrir la totalité des coûts associés à ce rapport;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution additionnelle de 24 005,81\$ à la régie pour l'exercice financier 2024 afin de couvrir la part de Rosemère dans le coût du rapport de l'état de l'usine.

D'AUTORISER cette dépense dans les postes 02-421-00-951 et 02-441-00-951 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

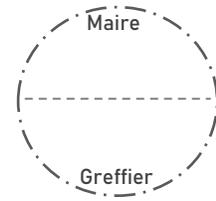
10.5. Comptes à recevoir - Radiation

2024-06-216

CONSIDÉRANT que l'auxiliaire des comptes à recevoir comprend un montant total impayé de 1 930,79\$ représentant des intérêts et des montants prescrits;

CONSIDÉRANT que ce montant est non significatif;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AUTORISER la trésorière à procéder aux radiations des comptes à recevoir pour un montant total de 1 930,79\$ plus intérêts courus en date du 10 juin 2024, tels que décrits au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Liste des modifications approuvées au 16 mai 2024 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose les listes des modifications approuvées pour la période du 20 avril au 16 mai 2024.

11.2. ST-198 12935 - Poste de pompage Nicholas-Manteth - Réception définitive et libération de la retenue contractuelle du décompte #4F

2024-06-217

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de construction du poste de pompage Nicholas-Manteth a été adjugé à l'entreprise Groupe Solex Inc. par la résolution no 2021-07-254 pour un montant approximatif totalisant 350 549,90\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et que le coût réel s'élève à 311 572,44\$, taxes en sus, représentant 89% du budget alloué pour ce contrat;

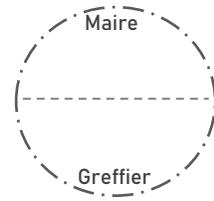
CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme WSP Canada Inc. datée du 6 mai 2024 quant à la réception définitive des travaux, à la libération de la retenue et au paiement du décompte progressif #4F;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux, à la libération de la seconde moitié de la retenue et au paiement du décompte #4F à l'entreprise Groupe Solex Inc., pour la somme de 15 578,62\$, taxes en sus, pour les travaux de construction du poste de pompage Nicholas-Manteth.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. ST-247 13246 - Travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge et Robert Ouest - Décompte #5P et réception provisoire

2024-06-218

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge, Robert Ouest et Adèle a été adjugé à l'entreprise 9228-0841 QUÉBEC INC. (Construction BCM) par la résolution no 2023-06-191 pour un montant approximatif de 2 043 005\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la résolution no 2023-06-191 autorisant le Service PDDT à autoriser des modifications accessoires, d'un maximum de 10%, soit de 204 300,50\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des modifications accessoires autorisées par le Service PDDT totalise un montant de 105 602,83\$, taxes en sus, et respecte le montant d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, incluant les modifications accessoires, totalise un montant de 1 967 912,83\$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat adjugé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme CIVITAS datée du 15 mai 2024 quant à la réception provisoire des travaux, à la libération de la moitié de la retenue et au paiement du décompte progressif #5P;

PAR CONSÉQUENT

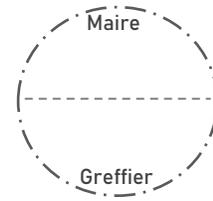
Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux, la libération de la moitié de la retenue et du paiement du décompte #5P à l'entreprise 9228-0841 QUÉBEC INC. (Construction BCM) d'un montant de 101 022,88\$, taxes en sus, pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Golfridge et Robert Ouest.

D'AUTORISER le paiement des travaux inclus au décompte #5P totalisant 2 627,24\$ à même le règlement d'emprunt 965 et le remboursement de la retenue au montant de 98 395,64\$ à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.4. ST-200 12581 - Travaux de réfection de la passerelle Bouthillier - Décompte #3F - Réception finale

2024-06-219

CONSIDÉRANT que le contrat de réfection de la passerelle Bouthillier a été adjugé à l'entreprise Indy-Co Inc. par la résolution no 2022-07-265 pour un montant approximatif totalisant 152 149,62\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux terminés totalise un montant de 150 038,35\$, taxes en en sus, et respecte le budget du contrat adjugé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Écogénie Inc. datée du 25 avril 2024 quant à la réception finale, à la libération de la retenue contractuelle et au paiement du décompte progressif #3F;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception finale, à la libération de la retenue contractuelle et au paiement du décompte progressif #3F totalisant un montant de 7 501,92\$, taxes en sus, à l'entreprise Indy-Co Inc. pour les travaux de réfection de la passerelle Bouthillier.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue de 7 501,92\$ a même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. ST-280 23309 - Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024 - Avenant #1

2024-06-220

CONSIDÉRANT que le mandat de Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024, a été adjugé à la firme Can-Inspecc par la résolution no 2024-04-125, pour un montant totalisant de 72 226\$, taxes en sus;

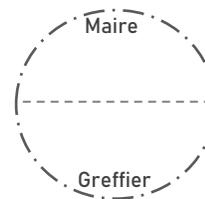
CONSIDÉRANT que le nettoyage et l'inspection des conduits s'avèrent essentiels à la réalisation des mandats d'études des infrastructures municipales (ST-283) et de capacité et raccordement des infrastructures urbaines (ST-279) ainsi que pour l'étude financière et économique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service PDDT d'augmenter le contrat d'un montant de 30 000\$, taxes en sus, permettant le nettoyage, l'alésage et la réinspection des conduites problématiques, totalisant dorénavant un montant de 102 226\$, taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER le mandat adjugé à la firme Can-Inspecc en l'augmentant d'un montant de 30 000\$, taxes en sus, pour le nettoyage, l'alésage et la réinspection des conduites problématiques relatif au mandat ST-280 23309 Services professionnels pour l'inspection télévisée de diverses rues 2024.



D'AUTORISER la dépense à même le règlement d'emprunt 885.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. TP-370 23468 - Réfection des trottoirs existants - Adjudication de contrat

2024-06-221

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de trois (3) entreprises et que trois (3) offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise Trottoirs Joliette Inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-370 23468 - Réfection de trottoirs existants, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Trottoirs Joliette Inc., pour un montant total de 53 072,30\$ taxes en sus;

D'AUTORISER cette dépense à même le règlement d'emprunt 986.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de dépenses juin 2024

2024-06-222

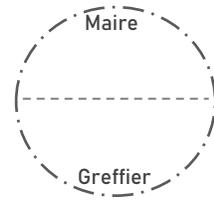
CONSIDÉRANT les demandes reçues :

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Fondation Sir-Wilfrid-Laurier | Gala souper homard : subvention 250 \$
- Fondation Hôpital régional de Saint-Jérôme (pour la Fondation Drapeau Deschambault) | Classique des maires : contribution des Villes de la MRC au montant de 2 000 \$



- Rosemère Big Band | subvention 10^e anniversaire : 3 000 \$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) - Demande d'aide financière

2024-06-223

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan d'action MADA 2023-2027;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un financement via le programme PRIMA pour plusieurs des projets provenant de ce plan d'action;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

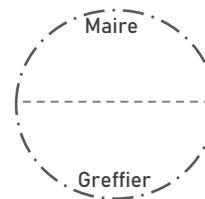
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

14. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Aucun énoncé n'est fait par les conseillers.

**15. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à ce point de l'ordre du jour.

16. CLÔTURE**2024-06-224**

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21h03.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - Absente		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint